

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Étude publique
des budgets de fonctionnement 2019 et du programme triennal
d'immobilisations (PTI) 2019-2020-2021 de la Ville de
Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres
organismes ainsi que de la Société de transport de Montréal

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Rapport déposé au conseil municipal
le 28 novembre 2018
et
au conseil d'agglomération
le 29 novembre 2018

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est - Bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone: 872-3770 Télécopieur: 872-5655

La Commission

Président

M. Richard Deschamps
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Lasalle

Vice-présidents

M. Georges Bourelle
Maire
Ville de Beaconsfield

M. Alan DeSousa
Maire
Arrondissement de Saint-Laurent

Membres

Mme Lisa Christensen
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

M. Richard Guay
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Laurence Lavigne Lalonde
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-
Maisonneuve

M. Pierre Lessard-Blais
Maire
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Sophie Mauzerolle
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Ville-Marie

M. Peter McQueen
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Côte-des-Neige–Notre-
Dame-de-Grâce

Mme Micheline Rouleau
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Lachine

Mme Christina Smith
Mairesse
Ville de Westmount

M. Alain Vaillancourt
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 28 novembre 2018

Madame Cathy Wong
Présidente du conseil municipal
Hôtel de Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur les finances et l'administration, le rapport d'étude publique et les recommandations relatives à l'étude des budgets de fonctionnement 2019 ainsi que du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019-2020-2021 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes relevant du périmètre comptable de la Ville ainsi que de la Société de transport de Montréal. Ces budgets et ce PTI ont été déposés au conseil municipal et au conseil d'agglomération le 8 novembre 2018 et la Commission a reçu le mandat d'en faire l'étude publique.

Nous vous prions d'agréer, Mme la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

La secrétaire recherchiste,

ORIGINAL SIGNÉ

ORIGINAL SIGNÉ

Richard Deschamps

Julie Demers

<u>1.</u>	<u>LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE</u>	<u>1</u>
<u>2.</u>	<u>LE CONTENU DU RAPPORT</u>	<u>3</u>
<u>3.</u>	<u>LES RECOMMANDATIONS</u>	<u>5</u>
<u>4.</u>	<u>RAPPORT MINORITAIRE DE L'OPPOSITION OFFICIELLE</u>	
<u>5.</u>	<u>RAPPORT MINORITAIRE DE L'ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS DE BANLIEUE</u>	

1. LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

La Commission sur les finances et l'administration a procédé à une étude publique du budget de fonctionnement 2019 ainsi que du PTI 2019-2020-2021 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes relevant de son périmètre comptable ainsi que de la Société de transport de Montréal (STM).

Ces documents ont été déposés au conseil municipal et au conseil d'agglomération du 8 novembre 2018. La Commission a reçu le mandat d'en faire l'étude publique conjointement via les résolutions du conseil municipal (CM18 1297) et du conseil d'agglomération (CG18 0586).

Dans le cadre des travaux préparatoires à la tenue de cette étude, un avis public a été diffusé dans deux grands quotidiens montréalais, l'un francophone et l'autre anglophone, le 29 octobre 2018, de même que sur le site internet de la Ville. L'avis précisait les dates des séances des assemblées publiques de cette Commission ainsi que les modalités de participation du public. Les documents essentiels ont été distribués et mis en ligne la journée du dépôt de ceux-ci au conseil municipal, le 8 novembre 2018.

Dans le but de joindre un grand nombre de personnes ou de groupes pouvant être intéressés par la gestion financière de la Ville, l'ensemble des maires d'arrondissement, des conseillers de la Ville et d'arrondissement, des directeurs d'arrondissement ainsi que des directeurs généraux des villes liées ont été invités à participer aux assemblées. De plus, environ 300 personnes ou groupes abonnés aux travaux des commissions du conseil ont été informés de la tenue de cette consultation publique.

Ensuite, se sont succédé les séances d'étude publique portant sur les prévisions budgétaires 2019 et le PTI 2019-2020-2021 de tous les services et organismes relevant du cadre financier de la Ville de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal (STM). Les séances publiques ont eu lieu du 12 au 23 novembre 2018, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, selon le calendrier produit à la page 3.

Cette année, la Commission a procédé à l'étude du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations des unités d'affaires au cours de la même présentation.

Chacune des unités d'affaires a donc procédé à la présentation de son budget de fonctionnement et, lorsqu'elle en avait un, de son PTI.

Au terme des présentations du budget et du PTI, des périodes de questions et de commentaires réservées au public étaient prévues à chaque séance. De surcroît, des périodes réservées aux questions et aux commentaires des membres de la Commission ont suivi les différentes présentations. Les élus présents dans la salle ont pu également poser des questions lorsque le temps le permettait.

Réunis en séances de travail les 22, 23 et 26 novembre 2018, les membres ont échangé et élaboré des recommandations qui ont été déposées et adoptées en séance publique le 27 novembre 2018, mettant ainsi fin aux travaux de cette Commission.

Le présent document ainsi que l'ensemble de la documentation afférente à cette étude publique peuvent être consultés à la Division des élections, du soutien aux commissions et

de la réglementation du Service du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville, de même que sur le site internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/commissions.

2. LE CONTENU DU RAPPORT

Étant donné les délais alloués à cette étude, le présent document ne contient que les recommandations adoptées par la Commission lors de l'assemblée publique du 27 novembre 2018, conformément à l'article 33, alinéa 2 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et à l'article 39, alinéa 2 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024).

Les assemblées publiques se sont déroulées selon le calendrier suivant :

CALENDRIER DES SÉANCES D'ÉTUDE PUBLIQUE DE LA COMMISSION¹

Date	Heure	Prévisions budgétaires étudiées
12 novembre	9 h	Budget de fonctionnement 2019 et PTI 2019-2020-2021 – présentation générale
	14 h	<i>Ombudsman de Montréal</i> <i>Office de consultation publique de Montréal</i> <i>Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal</i> Direction générale Service de la diversité et de l'inclusion sociale
13 novembre	9 h	Service de l'expérience citoyenne et des communications Service de l'environnement
	14 h	Service des technologies de l'information Commission des services électriques
	19 h	Service du matériel roulant et des ateliers
14 novembre	9 h	Service des grands parcs, du mont Royal et des sports Société du parc Jean-Drapeau
	14 h	Service du greffe Service de l'approvisionnement Service des affaires juridiques Service de l'évaluation foncière
15 novembre	9 h	<i>Société d'habitation et de développement de Montréal</i> <i>La Corporation d'habitation Jeanne-Mance</i>

¹ Les budgets des unités d'affaires, organismes et sociétés paramunicipales inscrits en italique ont été déposés à la Commission, mais n'ont pas fait l'objet de présentations.

		<i>Office municipal d'habitation de Montréal</i> <i>Corporation Anjou 80</i> Service du développement économique Service de l'habitation
15 novembre	14 h	Service de l'urbanisme et de la mobilité
	18 h 30	Service de l'Espace pour la vie
16 novembre	9 h	<i>Bureau du taxi de Montréal</i> Service des infrastructures du réseau routier
	14 h	Service de la gestion et de la planification immobilière
21 novembre	9 h	<i>Commission de la fonction publique</i> Service de la performance organisationnelle Service des finances Service des ressources humaines
	13 h 30	Service de l'eau
	18 h 30	<i>Conseil des arts de Montréal</i> <i>Musée de la Pointe-à-Callière</i> Service de la concertation des arrondissements Service de la culture
22 novembre	9 h	Société de transport de Montréal
	14 h	Séance à huis clos – élaboration des recommandations
23 novembre	9 h	Service de police de la Ville de Montréal Service de sécurité incendie de Montréal
	13 h 30	Séance à huis clos – élaboration des recommandations
26 novembre	9 h	Séance à huis clos – élaboration des recommandations
27 novembre	13 h	Délibérations finales et adoption des recommandations

3. LES RECOMMANDATIONS

À l'issue de l'étude publique du budget 2019 et du PTI 2019-2020-2021, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) tient à remercier les services municipaux, les organismes et les sociétés paramunicipales pour leur collaboration.

La Commission formule les recommandations suivantes au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

1) Ville de Montréal et organismes relevant de son cadre financier

R-1 Adopter les budgets de fonctionnement 2019 des services municipaux et d'agglomération, des sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal (STM) déposés à la Commission.

R-2 Adopter les prévisions du PTI 2019-2020-2021 des services municipaux et d'agglomération, des sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal (STM) déposés à la Commission.

2) Présentation des documents budgétaires

R-3 Inclure dans les présentations des services un tableau qui illustre la provenance du financement des projets, avec notamment un détail des subventions gouvernementales obtenues pour financer ceux-ci.

Considérant le nombre important de projets contenus dans la présentation du Service des technologies de l'information;

R-4 Organiser par ordre de priorité les projets inscrits dans la présentation du service faite à la CFA.

R-5 Présenter, lors de l'étude du prochain budget, une ventilation des dépenses et une reddition de compte pour chacun des huit Plans d'action de la Stratégie de développement économique 2018-2022 afin de permettre un suivi des résultats.

R-6 Ajouter une note à la présentation du Service de l'Espace pour la vie afin de refléter l'apport du financement métropolitain à son budget.

R-7 Demander au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) de catégoriser les bâtiments dont il est responsable selon le type de gestion (ex. bâtiments loués, acquisitions récentes, propriétés de la Ville, etc.).

R-8 Prévoir dans les prochains documents budgétaires une section où sont présentés les différents indicateurs développés dans les unités d'affaires en fonction

de leurs objectifs et des priorités de la Direction générale, en complément des indicateurs du Réseau d'étalonnage municipal du Canada (REMC).

R-9 Joindre aux prochains documents budgétaires du Service des ressources humaines une section qui détaille la représentation de la diversité au sein des effectifs de la fonction publique montréalaise, notamment :

- le nombre d'embauches;
- le détail par clientèle visée (femmes, minorités visibles et ethniques, Autochtones, personnes handicapées², etc.), par catégorie d'emploi et par unité d'affaires;
- et l'évolution de ces pourcentages au cours des cinq dernières années.

Considérant que les citoyens sont de plus en plus conscients de l'importance du tri en tous genres des déchets domestiques;

Considérant qu'il est difficile de liquider certaines de nos matières recyclables;

R-10 Prévoir dans la prochaine présentation du Service de l'environnement une section qui rend compte des innovations ou projets de recherche qui permettent de valoriser les matières recyclables.

R-11 Prévoir dans la prochaine présentation du Service de l'habitation une section qui démontre l'évolution du nouveau *Programme d'appui à l'acquisition résidentielle*, notamment les critères d'admissibilité, le nombre de personnes qui y ont accédé et les sommes investies.

R-12 S'assurer que les services, lorsqu'ils utilisent des acronymes dans leur présentation, produisent un lexique.

3) Service 311

Considérant les projets-pilotes de centralisation du Service 311 en cours;

R-13 Demander au Service des communications et de l'expérience citoyenne de faire un état de situation par rapport aux projets-pilotes en lien avec la centralisation des appels 311 lors de la prochaine étude budgétaire, par exemple : le type de requêtes, le niveau de satisfaction des utilisateurs et les plaintes (information ventilée par services centraux et par arrondissements).

² Les catégories mentionnées sont celles visées par le Programme d'aide aux employés (PAE).

4) Amélioration du bilan environnemental de la Ville de Montréal

R-14 Faire des représentations auprès du gouvernement provincial pour la mise en place d'une consigne pour les bouteilles de verre et de plastique.

R-15 Évaluer les coûts environnementaux et financiers de la distribution à grande échelle des *Publisacs*.

R-16 Poursuivre les efforts en matière d'électrification du matériel roulant.

5) Santé et sécurité au travail

R-17 Poursuivre les efforts au sein des services pour réduire le taux d'absence en maladie et le taux de fréquence des accidents de travail.

R-18 Inclure systématiquement dans les présentations des services des informations détaillées sur le taux d'absentéisme, notamment les causes connues, et l'évolution du bilan du service au cours des dernières années.

6) Rémunération des élus

Considérant l'annonce du gouvernement fédéral de rendre imposable les allocations de dépenses versées aux conseillers municipaux et aux députés de l'Assemblée nationale dès janvier 2019;

Considérant la perte de revenus et l'appauvrissement des élus dus à cette mesure;

Considérant que le gouvernement du Québec ne s'est pas encore positionné sur le dossier;

R-19 Développer et présenter à tous les élus des scénarios financiers visant à compenser rétroactivement ceux-ci pour la perte de revenus encourue suite à l'imposition de l'allocation de dépenses.

7) Logement social

R-20 Analyser un modèle qui permettrait de réaliser des projets de logement social Leed afin de permettre aux organismes propriétaires de réaliser des économies énergétiques importantes à moyen et long termes, en s'assurant de ne pas freiner les projets en cours d'élaboration et ainsi maximiser le nombre de logements sociaux disponibles.

R-21 Produire un état de situation des résultats obtenus pour chacun des différents programmes en habitation.

R-22 Intensifier les modalités d'inspection des bâtiments insalubres en prévoyant des inspections surprises et des inspections avec avis à brève échéance pour les propriétaires récalcitrants.

R-23 Fournir un bilan pour établir si les méthodes collaboratives préconisées par la Ville auprès des propriétaires récalcitrants donnent des résultats satisfaisants.

8) Diffusion de l'expertise et des meilleures pratiques

Considérant les coûts élevés des travaux de décontamination requis sur le territoire montréalais;

R-24 Accélérer la diffusion des connaissances et le transfert technologique dans le domaine des phytotechnologies au sein des services de la Ville³, de manière à ce qu'ils puissent notamment être utilisés pour la décontamination des sols, la protection des berges, la lutte contre les plantes envahissantes, etc.

9) Accès aux berges

R-25 Analyser l'utilisation du nouvel outil qu'est le droit de préemption dans le but de racheter des propriétés situées en bordure des berges afin de permettre aux arrondissements, dont les limites territoriales sont bordées par le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies, d'offrir un meilleur accès aux berges aux citoyens et citoyennes de l'Agglomération.

10) Prochaine étude publique du budget et du PTI

R-26 S'assurer que la CFA dispose de dix jours ouvrables consécutifs pour procéder à l'étude du prochain budget et du PTI, et qu'il n'y ait pas d'autres instances qui siègent parallèlement durant les travaux.

R-27 Consulter la Table des maires en amont de la préparation du budget sur les orientations, priorités et prévisions budgétaires de l'Administration.

11) Gestion de la dette

Considérant que la Politique de gestion de la dette de la Ville limite le niveau de sa dette directe et indirecte nette à 100 % de ses revenus annuels;

³ On peut penser notamment au Service du développement économique, du Service de l'urbanisme et de la mobilité, au Service des infrastructures du réseau routier et au Service de l'environnement.

Considérant que la Politique de gestion de la dette précise également que le coût annuel net de la dette à la charge des contribuables ne doit pas dépasser 16 % de ses dépenses de fonctionnement⁴;

R-28 Présenter à la CFA, dans le cadre des consultations pré-budgétaires, des scénarios pour contrôler le niveau de la dette et respecter la Politique de gestion de la dette de la Ville actuelle;

12) Bibliothèques

Considérant les efforts faits par le Service de la culture pour réduire le coût total des bibliothèques par utilisation et augmenter le nombre total d'utilisations des bibliothèques par habitant;

Considérant les critères pris en compte dans le programme RAC (Rénovation, agrandissement et constructions de bibliothèques) pour établir le financement des bibliothèques dans les arrondissements;

Considérant l'inadéquation des critères pris en comptes dans le programme RAC et des besoins des arrondissements;

R-29 Accélérer la réalisation des projets de bibliothèque prévus à l'intérieur du programme RAC.

R-30 S'assurer que les budgets d'opération des bibliothèques soient optimaux⁵ et en fonction de paramètres qui rendent compte de l'utilisation réelle des services.

13) Déficit d'entretien des infrastructures de l'eau

R-31 Réviser la Stratégie montréalaise de l'eau en tenant compte des connaissances acquises et du déficit d'entretien des infrastructures et établir un financement à moyen et long termes considérant la capacité financière de l'Agglomération et la gestion de la dette.

R-32 Faire des représentations auprès des gouvernements supérieurs afin que les montants des subventions gouvernementales pour financer les travaux d'infrastructure dans le réseau de l'eau suivent le rythme et la croissance des investissements que fait la Ville depuis quelques années.

⁴ Ville de Montréal. *Politique de la gestion de la dette*. [En ligne].

https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service_fin_fr/media/documents/pol-gestion-dette.pdf

⁵ Pour assurer au moins 55 heures d'ouverture par semaine.

14) Diversification des revenus

R-33 Présenter des scénarios à la CFA sur la diversification des revenus sous l'angle de l'éco-fiscalité, des éléments progressifs de taxation et de la notion d'utilisateur-payeur (gestion de l'eau, déchets).

R-34 Analyser l'impact de la création, dans le secteur non résidentiel, d'une sous-catégorie incluant les cours de triage et les chemins de fer, dans l'optique d'augmenter les revenus de l'Agglomération.

15) Transport adapté

R-35 Faire des représentations auprès des paliers de gouvernement supérieurs afin que le financement suive les besoins croissants des citoyens en matière de transport adapté.

16) Surveillance des chantiers

R-36 Revoir l'allocation des ressources dédiées à la surveillance directe des chantiers lors de la réalisation des travaux dans l'Agglomération afin d'assurer une présence et un contrôle continus.

17) Mise en œuvre du PTI

R-37 Améliorer la stratégie de déploiement et de coordination des travaux sur l'île pour maintenir la mobilité des citoyens :

- En prenant soin de répartir et d'équilibrer la planification des travaux en tenant compte de celles des arrondissements et des villes liées ;
- En ne bloquant pas, autant que faire se peut, deux rues artérielles importantes parallèles simultanément à moins d'une intervention d'urgence.

Considérant les 1055 postes capitalisés inscrits au présent budget;

Considérant que le nombre de postes capitalisés est en hausse (856 en 2018 et 1055 en 2019);

Considérant que la diminution des postes capitalisés est une demande récurrente de la CFA;

R-38 Réduire le plus possible le nombre de postes inscrits au PTI et financés par règlement d'emprunt.

Considérant l'évolution importante des coûts des centres de compostage et de biométhanisation figurant au PTI du Service de l'environnement (237 M\$ initialement et désormais à plus de 500 M\$)⁶;

R-39 Fournir un état de situation complet lors de la prochaine étude budgétaire et faire une revue diligente avant de donner les contrats en lien avec les centres de compostage, de prétraitement et de biométhanisation;

Considérant les sommes prévues par le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) pour le renouvellement de la flotte de véhicules (tableau en page 35 du PowerPoint) de 47 M\$ en 2019, mais de 30 M\$ pour les deux années subséquentes;

R-40 Obtenir l'analyse du SMRA au sujet du renouvellement de la flotte de véhicules et maintenir un montant nécessaire pour assurer un service de qualité à la population, réduire les temps d'immobilisation pour entretien de la flotte et maintenir les coûts d'entretien à un niveau raisonnable.

18) Sécurité dans le métro

R-41 Établir une entente formelle permettant de clarifier les rôles de la STM et du SPVM afin d'optimiser l'investissement de 15 M\$ en matière de sécurité dans le métro.

Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'unanimité, le 27 novembre 2018, à l'exception de la R-1 et la R-2, pour lesquelles M. DeSousa a manifesté sa dissidence.

⁶ Corriveau, Jeanne (14 novembre 2018). *Le Devoir*. [En ligne] : <https://www.ledevoir.com/politique/montreal/541297/le-cout-des-usines-de-compostage-explose>

**ANNEXE 1 : RAPPORT MINORITAIRE DE L'OPPOSITION
OFFICIELLE**

**Rapport minoritaire de l'Opposition officielle déposé à la
Commission sur les finances et l'administration de
la Ville de Montréal**

**Étude du budget 2019
Étude du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021**



Opposition officielle à l'Hôtel de ville de Montréal, Ensemble Montréal

RAPPORT MINORITAIRE - BUDGET 2019 - PTI 2019-2021
Le 27 novembre 2018

I. UNE ADMINISTRATION INCAPABLE DE LIMITER SES DÉPENSES	3
Les dépenses continuent de monter en flèche	3
Un équilibre budgétaire fragile	4
Une croissance explosive des effectifs	4
II. DES AUGMENTATIONS DE TAXES ENCORE INJUSTIFIÉES POUR LES CONTRIBUABLES	5
Une hausse salée répartie sur deux ans	6
La nouvelle taxe Plante mobilité: un fait accompli	6
Un budget qui affecte les plus démunis	7
L'étalement des paiements de taxes	8
Un début d'aide modeste pour les commerçants	8
Infrastructures routières : pas de rattrapage du déficit d'entretien	9
III. UNE TROP GRANDE DÉPENDANCE AUX EMPRUNTS	10
Le service de la dette atteint un niveau historique	10
Une décote à prévoir?	10
La diversification des revenus: pas pour 2019	11
CONCLUSION	13

I. Une administration incapable de limiter ses dépenses

Le budget est l'instrument par lequel une administration définit ses orientations politiques ainsi que les moyens pour les réaliser. On pourrait croire que le deuxième budget déposé par l'administration Plante a corrigé les nombreux manquements relevés dans le budget 2018, manquements qui ont obligé le parti Ensemble Montréal – l'Opposition officielle – à voter contre son adoption. Or, il n'en est rien.

Les dépenses continuent de monter en flèche

Après la hausse vertigineuse de 5,2 % des dépenses dans le premier budget de Projet Montréal en 2018, la tendance se poursuit dans le budget 2019 avec une hausse de 4,3 %, qui continue d'être parmi les plus inflationnistes des dernières années. C'est le signe évident d'une administration dépensière.

En deux ans d'administration de Projet Montréal, les dépenses de la Ville de Montréal ont augmenté de 9,5 %, soit une moyenne de 4,75 % par année, ce qui représente 503,4 M\$ au total.

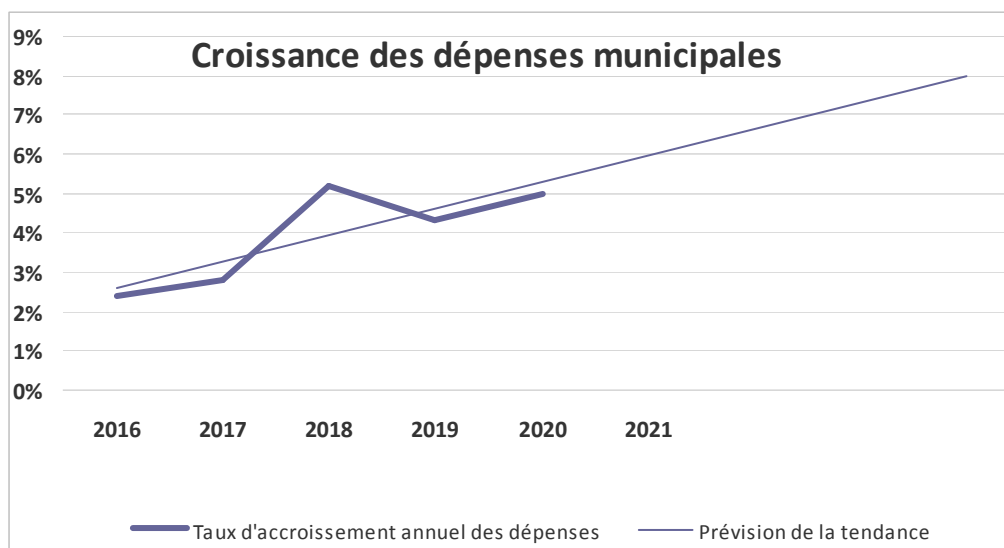
Avec un taux d'inflation annoncé à 1,7 % pour l'année 2019, c'est un manque flagrant de discipline, surtout quand on sait que l'administration précédente avait réussi à freiner la croissance des dépenses de fonctionnement tout au long des quatre années de son mandat :

2014 : 0,3 %

2015 : -0,3 %

2016 : 2,4 %

2017 : 2,8 %



Au lieu de dépenser sans compter, l'administration Plante devrait se montrer plus prudente. Il est vrai qu'au cours des dernières années, Montréal a vécu un boom économique, surtout sur le plan immobilier. Mais la dernière chose à faire serait de profiter de ces nouvelles entrées d'argent pour augmenter les dépenses, au lieu d'engranger les revenus pour l'avenir.

Malheureusement, on a vu que l'augmentation des dépenses au budget 2018 n'était pas un incident de parcours. Pour utiliser une image connue, **Projet Montréal utilise la carte de crédit et ne se gêne pas pour dépasser la limite permise.**

Un équilibre budgétaire fragile

La marge de manœuvre dont dispose l'administration n'est pas énorme. En principe, les coûts de fonctionnement de la structure municipale imposent une croissance annuelle des dépenses d'opération variant entre 2 % et 3 %, principalement due à l'indexation de la rémunération et des contrats. Règle générale, la rémunération globale et le service de la dette accaparent plus de la moitié du budget.

Pour arriver à dégager les fonds requis afin de mettre en œuvre ses nouveaux projets, une administration doit donc absolument travailler à contrôler ses dépenses « courantes ». Or, l'équipe de Projet Montréal a fait de nombreuses promesses coûteuses durant la campagne électorale de 2017 et, on le voit dans son budget 2019, elle a beaucoup de mal à réconcilier les nouvelles dépenses découlant de ces promesses avec les dépenses « courantes ».

Un exemple parmi tant d'autres: le bureau de projet de la ligne rose, qui gaspillera 1 M\$ de l'argent des contribuables en 2019, même si le gouvernement québécois a déclaré, à plusieurs reprises, que la ligne rose n'était pas une priorité à court, moyen ou long terme¹.

Par ailleurs, une fois au pouvoir, l'administration Plante s'est également engagée sur de nouvelles priorités en multipliant les annonces au cours de sa première année de mandat. Comme le dit l'adage : « Gouverner, c'est choisir ». Incapable de faire des choix, cette administration gonfle les dépenses et refile la facture aux contribuables montréalais.

Une croissance explosive des effectifs

L'aspect le plus frappant du budget 2019, lorsqu'on le compare au budget 2018, est la croissance démesurée des effectifs de la Ville. **Au total, l'augmentation se chiffre à 533 années-personnes d'un budget à l'autre**, sur plus de 22 000 années-personnes, ce qui représente une augmentation de 2,5 % du personnel en une seule année! Fait à remarquer, tous les services municipaux contribuent à cette hausse astronomique (sauf le Service sécurité incendie). C'est un laisser-aller général!

Même si la part de la rémunération globale (salaires et avantages) dans le budget diminue à 40,2 % en 2019, il ne faut pas penser que cette rémunération coûte moins cher. Ce pourcentage diminue car le service de la dette et le paiement au comptant des immobilisations prennent une part de plus en plus importante au budget, faisant en sorte de réduire la part relative de la rémunération globale.

Les 533 années-personnes supplémentaires dans le budget 2019 de la Ville démontrent une nouvelle tendance évidente d'une croissance à la hausse des effectifs après des années de réelle décroissance et donc de réelles économies au chapitre de la rémunération globale.

En effet, l'administration précédente, grâce à son plan de contrôle des effectifs instauré en 2014, avait réussi à réduire de 850 le nombre d'employés municipaux en quatre ans. Ce plan prévoyait de ne pas remplacer un poste laissé vacant sur deux, à la suite d'un départ à la retraite. D'un seul coup, Projet Montréal vient d'effacer près des deux tiers des gains des quatre dernières années.

Pourrait-on assumer que ces nouvelles embauches permettront de mieux servir les citoyens? Pas nécessairement, quand on sait que 467,3 des 533 nouvelles années-personnes seront affectées aux

¹ «Les priorités de la CAQ en transport», entrevue avec le ministre François Bonnardel, Radio-Canada, *Le Téléjournal*. <https://ici.radio-canada.ca/info/videos/media-7976928/a?isautoplay=false>

services centraux (et non aux arrondissements). **On engraisse encore plus la machine, sans que les citoyens en profitent vraiment.**

De ces 467,3 années-personnes supplémentaires pour les services centraux au budget 2019, on en dénombre:

- 126,2 au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dont 69 policiers;
- 120,5 au Service des technologies de l'information, soit une augmentation de 16,4 % des effectifs de ce service par rapport à 2018;
- 52 au Service des ressources humaines, soit une augmentation de 11,4 % des effectifs de ce service par rapport à 2018;
- 27,8 au Service de la gestion et de la planification immobilière;
- et 20,6 à Espace pour la vie.

Au total, ces cinq services centraux portent à 347,1 la croissance des effectifs de 2019.

Ce qui est également préoccupant, c'est de constater que les cadres (gestion et conseil) augmentent de 49 années-personnes en 2019 par rapport à 2018. À noter que la rémunération annuelle moyenne d'un cadre à la Ville est de 164 000 \$. Parallèlement, le nombre de cols bleus, ces employés qui œuvrent directement sur le terrain, augmente de 27 années-personnes, soit 22 de moins que les cadres. Un col bleu coûte en moyenne 88 300 \$ en rémunération. Enfin, le budget 2019 nous informe qu'il y aura huit pompiers en moins au Service sécurité incendie.

Donc, l'administration de Projet Montréal augmente généreusement le nombre de cadres (ce qu'elle a toujours reproché aux administrations précédentes), beaucoup plus que le nombre de cols bleus affectés directement aux services aux citoyens, et coupe dans la sécurité de la population. Comment peut-on justifier ces choix?

Enfin, notons que sur les 533 nouvelles années-personnes, 198 seront comptabilisées au Programme triennal d'immobilisations (PTI), donc rémunérées par les emprunts de la Ville (et non par le budget de fonctionnement), ce qui a pour effet d'accroître encore plus la dette municipale (voir notre dernier chapitre).

II. Des augmentations de taxes encore injustifiées pour les contribuables

Après avoir passé la dernière année à tenter de se justifier et de faire croire qu'elle n'avait pas brisé sa promesse de limiter la hausse des taxes à l'inflation, **l'administration Plante annonce un « gel de la taxe foncière » pour 2019, même si les contribuables montréalais verront une augmentation de leur compte de taxes de 1,7 % pour les immeubles résidentiels et de 1,3 % pour les immeubles non résidentiels.**

Comment expliquer qu'un gel de taxes foncières résulte en une augmentation du compte de taxes? **Projet Montréal continue de jouer avec les mots, comme le faisait la mairesse Plante lors du budget 2018, en distinguant les « taxes foncières » et les autres « charges fiscales » des contribuables.** C'est exactement le genre d'avocasserie que la population déteste et qui mine la crédibilité de tous les élus.

Or, le budget 2019 a bel et bien augmenté la taxe de l'eau (+1 %), la taxe de la voirie (+0,05 %) et a créé une nouvelle taxe pour financer l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM; +0,35 %).

Lorsqu'on ajoute les augmentations des taxes locales des arrondissements, on atteint un taux de 1,7 % d'augmentation en moyenne pour le secteur résidentiel.

Une hausse salée répartie sur deux ans

En additionnant la hausse de 2018 (+3,3 %) à celle de 1,7 % dans le budget 2019, on obtient une augmentation du compte de taxes des propriétaires montréalais de 5 % en deux ans, pour une moyenne de 2,5 % par année, soit bien au-delà du taux d'inflation.

Les contribuables montréalais auraient pourtant eu droit à un répit après l'augmentation injustifiée de 3,3 % des charges fiscales au budget de 2018. L'Opposition officielle avait d'ailleurs tenté d'atténuer cette augmentation en proposant un amendement qui aurait aboli la hausse de la taxe de l'eau de 1,1 % afin de ramener la charge fiscale moyenne des Montréalais à 2,2 %, plus près du taux d'inflation de l'époque. Cet amendement avait été rejeté.

Nous avons toujours argumenté que cette hausse de la taxe de l'eau en 2018 – la première depuis 2012 – n'était pas justifiée. À la lecture du PTI 2018-2020, on se rendait compte que non seulement le niveau des investissements dans la gestion de l'eau diminuait en 2018 (par rapport à ce qui était prévu l'année précédente), mais aussi, que les objectifs de réhabilitation des conduites d'eau pour les trois années subséquentes (134 km d'égouts ou d'aqueducs par année) étaient les mêmes qu'en 2017.

C'est exactement la même chose qui se produit en 2019. L'administration augmente de nouveau la taxe de l'eau mais, à la lecture du PTI 2019-2021, on note que les investissements relatifs à la gestion de l'eau vont diminuer au cours des trois prochaines années par rapport à ce qui était prévu dans le PTI 2018-2020.

Ainsi, le montant total des investissements en gestion de l'eau pour 2018-2020 était de 1,682 G\$; il n'est que de 1,582 G\$ pour la période 2019-2021, soit 100 M\$ de moins. **Pourquoi augmenter une taxe dédiée à la gestion de l'eau quand on prévoit y réaliser moins d'investissements? Nous y voyons un manque flagrant de transparence de la part de l'administration**, car ces augmentations de la taxe de l'eau pour 2018 et 2019 se répercuteront année après année sur le compte de taxes des contribuables, sans que l'administration ait à justifier quoi que ce soit.

Enfin, l'administration Plante devrait tenir compte de la possibilité qu'une importante hausse de l'évaluation des rôles fonciers 2020-2022 soit annoncée à la fin de 2019. L'impact pourrait être ressenti par les Montréalais au cours des trois prochaines années.

La nouvelle taxe Plante mobilité : un fait accompli

Sans aucun avertissement – et avec très peu d'explications en provenance de l'administration – les Montréalais se sont vus imposer une toute nouvelle taxe, la « taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM », qui rapportera en 2019 plus de 11 M\$ à la Ville.

Rappelons que la Ville enverra cette année près de 600 M\$ en contribution à l'ARTM. On pourrait penser que cette nouvelle taxe contribuera effectivement à hausser la contribution de la Ville au transport collectif. Mais, sachant que les montants redevables à l'ARTM par la Ville de Montréal sont fixés par la loi, les sommes amassées grâce à cette nouvelle taxe n'iront pas dans un fonds dédié, et donc, on peut se questionner sur les véritables motifs qui ont conduit à sa création.

Plus tôt cette année, quand l'administration Plante a annoncé l'achat de 300 autobus, nous avons soulevé le fait que, pour faire rouler ces nouveaux bus, le budget de la Société de transport de Montréal (STM) allait grimper de 75 M\$ annuellement. D'où proviendront ces fonds? Nous avons un début de réponse avec la taxe ARTM.

Lorsque cette taxe augmentera de façon substantielle, nous nous attendons à ce que l'administration Plante joue encore une fois avec les mots et essaie de distinguer entre les différentes catégories de taxes. **Ce qui compte, c'est le montant final du compte des taxes que paient les contribuables.**

Quoi qu'il en soit, la nouvelle taxe ARTM est dorénavant un acquis, c'est-à-dire qu'elle va toujours rapporter à la Ville dans l'avenir, et que les administrateurs pourront l'augmenter à leur guise pour équilibrer le budget. Dans les faits, ce sont les citoyens montréalais qui devront absorber cette nouvelle taxe « Plante » qui apparaîtra sur le compte de taxes année après année.

Un budget qui affecte les plus démunis

Encore une fois, le budget de l'administration Plante frappe de plein fouet les locataires. Alors qu'on annonce une hausse moyenne globale des charges fiscales de 1,7 %, **la catégorie des immeubles de six logements et plus, soit des immeubles de logements locatifs, subira des hausses allant de 2,31 % à 5,83 %, pour une moyenne de 4,13 % en 2019.**

Cette catégorie d'immeubles avait déjà subi une hausse moyenne de 5,4 % en 2018. Pour certains arrondissements, les hausses combinées de 2018 et 2019 dépassent 10 %. Ainsi, l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce doit composer avec une hausse cumulative des charges fiscales de 12,7 % pour les années 2018 et 2019.

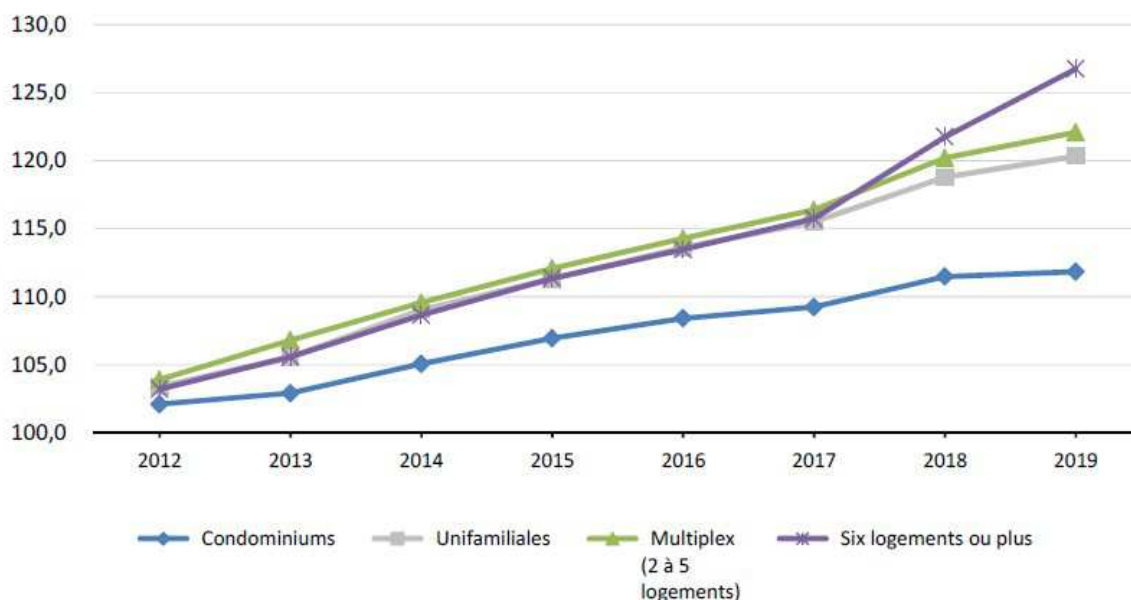
Alors que 63 % des logements montréalais sont locatifs, rappelons que 31 % d'entre eux sont occupés par des ménages qui doivent consacrer 30 % ou plus de leur revenu aux frais de logement². Comme une partie du loyer sert à couvrir les charges fiscales des propriétaires, les loyers des locataires, incluant les plus vulnérables, augmenteront inévitablement.

Cette pression s'ajoute au fait que les immeubles de six logements ou plus constituent la catégorie d'immeubles ayant connu les plus fortes appréciations foncières au cours des trois dernières années à Montréal, même dans des quartiers jusque-là épargnés par cette tendance.

Il est assez paradoxal qu'une administration qui dit travailler à la construction de 12 000 nouveaux logements sociaux et abordables dans le futur ne puisse accorder un répit aux locataires qui doivent subir des hausses de loyers déraisonnables depuis deux ans.

² Portrait sociodémographique, Recensement 2016, Ville de Montréal, Édition mai 2018, p.38. En ligne : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL_SOCIOD%20MO_VILLE%20DE%20MONTR%20AL%202016.PDF

Graphique 1 - Évolution de l'indice de la variation des charges fiscales totales de 2011 à 2019 pour les immeubles résidentiels (2011 = 100)



L'étalement des paiements de taxes

L'administration Plante aurait pu choisir de venir en aide aux propriétaires à revenu fixe en leur permettant d'étalement le paiement de leur compte de taxes en quatre versements ou plus, sans intérêt. La nuance est importante.

Car suite aux questions des journalistes l'administration s'est effectivement engagée, lors de la présentation du budget 2019, à permettre l'étalement du paiement sur un maximum de 11 mois. Par contre, le contribuable devra alors payer les frais d'intérêt. **Cette mesure, qui a toujours existé, a été annoncée comme une grande nouveauté par l'administration Plante.**

La véritable nouveauté aurait plutôt été de permettre l'étalement des paiements sans intérêt.

Légalement, l'administration avait le droit de le faire, mais elle aurait été obligée de l'offrir également aux immeubles non résidentiels. Ce qui, il est important de le mentionner, aurait grandement aidé les petits commerçants montréalais. C'était d'ailleurs une des recommandations du propre comité de la mairesse, dirigé par M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, dans le cadre du Plan Commerce.

Un début d'aide modeste pour les commerçants

Ce n'est que dans son deuxième budget que l'administration Plante a finalement décidé d'appliquer les pouvoirs découlant de l'obtention du statut de métropole, à savoir :

- un programme de compensation financière pour les commerçants qui subissent des chantiers de construction;
- un taux de taxe différencié sur la première tranche de 500 000\$ de valeur foncière pour les immeubles non résidentiels.

Bien que l'administration Plante l'ait promis à maintes reprises depuis son arrivée au pouvoir, il est à noter que le programme de compensation n'est toujours pas disponible pour les commerçants qui

voudraient s'y inscrire, et les secteurs admissibles ne seront connus qu'en 2019. Ce qui signifie que de nombreux commerçants ne toucheront pas un sou plus d'un an après l'annonce du programme. De plus, selon les nouvelles conditions, tous les commerçants qui ont déclaré faillite au cours des dernières années en attendant le programme de compensation n'y sont pas éligibles.

Par ailleurs, nous aurions préféré, en plus de la compensation financière pour perte de revenus (qui sera versée normalement après la fin des travaux), que l'administration accorde aux commerçants affectés par des chantiers un crédit de taxes dont ils pourraient profiter pendant la durée des travaux, quand ils en ont réellement besoin. **Combien d'entre eux seront obligés de fermer leurs portes après deux, trois ou même quatre années de travaux sans toucher la moindre compensation?**

L'autre programme annoncé en grande pompe par l'administration, « Artère en transformation », n'est rien d'autre qu'une reprise d'une initiative de l'ancienne administration, « Artère en chantier », à l'exception qu'il est beaucoup moins généreux que l'ancien programme, qui accordait près de 5 M\$ par année contre seulement 2 M\$ par an pour le nouveau.

Quant au taux différencié sur la première tranche de valeur de 500 000\$, nous tenons à rappeler que ce n'est qu'une première étape. En effet, le rapport Cormier suggère fortement d'élever cette tranche de valeur à 750 000\$ pour 2020 et à 1 M\$ pour 2021, comme à Toronto. L'administration Plante n'a rien annoncé en ce sens.

Il faudra poursuivre les efforts pour réduire l'écart de fardeau fiscal entre les immeubles non résidentiels et résidentiels, en gardant les augmentations des charges fiscales du non résidentiel moins élevées de moitié que les augmentations du résidentiel.

Ainsi, en 2016 et en 2017, l'administration précédente avait réussi à appliquer une augmentation de 0,9 % au secteur non résidentiel, soit la moitié de l'augmentation du secteur résidentiel. Le plan de la présente administration, qui est d'appliquer au non résidentiel 75 % de l'augmentation du résidentiel, n'est pas assez audacieux. Il en va de l'attractivité commerciale de Montréal.

Infrastructures routières : pas de rattrapage du déficit d'entretien

Malgré l'augmentation de la taxe relative à la voirie (0,04 % pour le résidentiel et 0,05 % pour le non résidentiel), il y aura moins d'investissements dans les infrastructures routières et les pistes cyclables au cours des trois prochaines années que ce qui avait été prévu dans le PTI 2018-2020 :

- PTI 2018-2020 : 2 258,5 M\$
- PTI 2019-2021 : 2 035,9 M\$

L'administration de Projet Montréal a également annoncé qu'elle allait réduire la part des investissements dédiés au maintien des actifs de la voirie pour en consacrer davantage aux réaménagements de rues. Pourtant, les rapports d'auscultation de nos rues ne mentent pas : 45 % d'entre elles sont en mauvais ou en très mauvais état. Ce déficit d'entretien ne sera résorbé que si l'on augmente les sommes allouées au maintien des actifs.

Mettre l'accent sur le réaménagement, comme veut le faire l'administration Plante, ne fera que retarder ce processus de plus de 10 ans, alors que tous conviennent qu'il est urgent de s'attaquer à l'état pitoyable de nos rues. Et contrairement à ce que laisse croire l'administration, les chantiers seront aussi nombreux que maintenant, et ils s'échelonneront sur de plus grandes périodes, parce que les travaux de réaménagement sont habituellement plus lourds que les travaux de planage de rue. **Ce qui signifie que**

les Montréalais devront endurer des chantiers et des rues en mauvais état durant encore plusieurs années.

III. Une trop grande dépendance aux emprunts

La propension de l'administration Plante à dépenser aveuglément se reflète dans sa gestion chaotique de la dette et des emprunts.

Le service de la dette atteint un niveau historique

Au 31 décembre 2017, la dette nette à la charge des contribuables s'élevait à 5 053,7 M\$. Cela s'est traduit par une dépense budgétaire en 2018, à la charge des contribuables, de 737,2 M\$. Au cours des trois prochaines années, selon les montants décrits au PTI, ce coût ira en augmentant, pour atteindre 776,8 M\$ en 2019, 826,9 M\$ en 2020 et 913,4 M\$ en 2021.

Comme la Ville de Montréal n'a pas de limite légale pour son niveau d'emprunts, elle s'est dotée en 2009 d'une Politique de gestion de la dette, qui fixe un plafond d'endettement afin d'assurer une gestion responsable. Ainsi, la Ville s'engage à limiter le niveau de sa dette directe et indirecte nette à 100 % de ses revenus annuels.

Or, pour la deuxième année consécutive, l'administration de Projet Montréal contrevient à sa propre politique. Si le budget 2018 dépassait cette limite, avec un niveau de la dette se situant à 102 % des revenus, le budget 2019 la fracasse, en établissant le niveau de la dette à 112 % des revenus.

Ce deuxième manquement démontre bien qu'il n'y a pas erreur de parcours. On peut même y discerner un modèle de gestion d'une administration dépensière, pour qui l'emprunt n'a pas de limites.

La Politique de gestion de la dette a été mise en place pour « *maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais qui protège également sa capacité d'emprunt dans le futur* ». Ne pas la respecter, c'est mettre l'avenir financier de la métropole en péril.

Contrairement à l'an dernier, l'administration a signifié qu'elle chercherait à obtenir une dérogation à la limite d'endettement, dans le respect de la Politique de gestion de la dette, qui précise que « *toute dérogation à cette politique doit, sur recommandation du comité exécutif, faire l'objet d'une approbation par le conseil municipal et le conseil d'agglomération* ».

Loin d'être rassurant, le recours à une dérogation pour normaliser une situation qui fragilise l'équilibre budgétaire et la réputation de la Ville auprès des agences de notation doit être perçu comme un échec cuisant de l'administration Plante au chapitre de la gestion financière. L'amateurisme de cette équipe risque de coûter cher aux Montréalais.

Une décote à prévoir?

L'administration Plante a bénéficié à la fois de l'effervescence économique que connaît Montréal depuis deux ans ainsi que des nouveaux pouvoirs acquis avec le statut de métropole.

Toutefois, nous croyons nécessaire de lui rappeler qu'en période de croissance économique, il faut en profiter pour engranger les surplus et les réserves, en plus de limiter les dépenses et l'endettement.

Déjà, les premiers signes d'un ralentissement économique prochain ont fait leur apparition. À la fin du mois d'octobre, la Banque du Canada a haussé son taux directeur à 1,75 %, son plus haut niveau depuis décembre 2008. Les analystes de Deloitte³ prévoient une croissance de seulement 1,4 % au Canada pour 2020, la moitié du taux de croissance enregistré en 2017.

Selon le Conference Board du Canada, l'économie montréalaise devrait ralentir à court terme : « Parmi les facteurs contribuant à ce ralentissement, notons la hausse des taux d'intérêt, l'achèvement de grands projets d'infrastructures et le vieillissement démographique. En somme, le PIB réel devrait augmenter de 2,2 % cette année et de 1,9 % en 2019. »⁴

Par conséquent, la croissance des revenus de la taxation foncière, des droits de mutation et des permis de construction sera plus faible que par les années passées, entraînant une pression supplémentaire sur l'équilibre budgétaire par des dépenses difficilement compressibles qui continuent à augmenter.

Au lieu de se lancer dans les dépenses, l'administration aurait avantage à profiter de l'apport des nouveaux revenus provenant du développement immobilier pour constituer ses réserves qui lui permettront d'affronter les périodes plus difficiles. Ces réserves pourraient lui éviter d'augmenter trop fortement les taxes et de continuer à mettre à niveau ses actifs.

Par contre, une hausse drastique des taux d'intérêt, combinée à une baisse des revenus issus de l'activité immobilière et à une dette trop imposante pourraient avoir des conséquences désastreuses pour Montréal.

En fait, dans un tel contexte, il sera de plus en plus difficile pour la métropole de maintenir sa cote de crédit actuelle (rehaussée à AA- en octobre 2015). En effet, pour y arriver, il lui faudra augmenter ses performances financières, limiter le plus possible le recours à l'endettement (en conservant le rythme du paiement au comptant des immobilisations, par exemple), maintenir les liquidités et finalement, accroître ses réserves financières.

La diversification des revenus : pas pour 2019

Pour 2019, 65,7 % des revenus municipaux proviendront de la taxation basée sur l'assiette foncière. Projet Montréal, à l'époque où il était dans l'opposition, se faisait le champion de la diversification des revenus, blâmant l'administration en place de ne pas réussir à abaisser ce pourcentage.

Et que fait ce parti aujourd'hui, maintenant qu'il forme l'administration, pour accroître la diversification des revenus? Rien. La mairesse Plante a même affirmé que « tant et aussi longtemps que notre budget de fonctionnement dépendra de la taxe foncière dans une proportion de 70 %, je n'ai pas la capacité de réduire les taxes. Il y a deux choses que je peux faire : limiter la hausse à l'inflation et continuer de talonner le gouvernement québécois pour demander un pacte fiscal qui nous donnera d'autres sources de financement »⁵.

Or, sur le plan des transferts gouvernementaux, l'administration Plante n'a pas prouvé au cours de l'année 2018 qu'elle était capable d'aller chercher des revenus de transferts supplémentaires à ce que

³ *Perspectives économiques : Le blues de fin de cycle*, Deloitte, octobre 2018, p. 2.

⁴ *Metropolitan Outlook 1 : Montréal*, Conference Board du Canada, printemps 2018, p. 24.

⁵ *Immobilier commercial*, vol. 11, numéro 5, octobre-novembre 2018, p.12.

En ligne : https://issuu.com/jbcom/docs/mic_v11n5

l'administration précédente avait réussi à obtenir en 2017 (voir le tableau ci-dessous). Cette année-là, les transferts gouvernementaux ont atteint 350,7 M\$.

D'ailleurs, plusieurs des programmes lancés par l'administration Plante au cours de 2018 (habitation, développement économique, lutte à l'itinérance, etc.) doivent leur existence aux ententes conclues entre l'administration précédente et le gouvernement québécois.

Tableau 22 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réal					Réal prévu		Budget	
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019		
Transferts									
Contribution au service de la dette	50 176,7	45 673,6	44 204,5	35 454,7	32 263,0	32 263,0	25 302,1		
CMM	44 704,3	38 665,1	38 201,0	35 705,5	38 786,2	45 886,2	45 886,2		
SHQ - AccèsLogis	-	-	-	-	2 000,0	2 000,0	11 300,0		
Activités d'immobilisations	1 298,8	2 647,7	2 610,4	-	-	-	-		
Gestion des matières résiduelles	36 220,3	37 059,6	35 740,6	37 097,6	35 300,0	35 300,0	36 200,0		
Rénovation urbaine	10 052,2	7 199,1	3 213,3	4 807,9	13 353,5	10 353,5	18 753,5		
Développement économique	14 393,6	4 376,0	6 559,3	8 582,0	29 413,8	6 464,8	6 464,8		
Sécurité publique (police)	8 420,1	7 695,6	8 633,5	9 504,6	9 171,6	9 194,4	14 233,3		
Lutte contre la pauvreté	8 869,7	9 311,2	9 352,5	8 903,7	9 366,8	9 000,0	10 000,0		
Projet des premiers répondants	8 442,3	8 060,8	7 609,5	8 227,3	9 332,9	8 070,9	7 585,9		
Loisirs et culture	9 599,1	13 014,1	7 372,3	30 194,1	19 320,5	6 068,9	7 628,9		
Violence conjugale	2 018,3	2 033,2	1 999,8	1 873,7	1 873,8	2 039,2	2 039,2		
Programmes de financements pluriannuels	4 583,6	3 783,9	7 547,6	15 012,6	8 538,2	8 200,8	9 112,7		
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	25 000,0	25 000,0	-	-	-	-		
Droits sur les divertissements	46 014,1	23 002,1	23 007,0	-	-	-	-		
Projets Montréal 2025	24 394,0	27 035,8	19 159,1	-	-	-	-		
Réflexe Montréal – Volet inconditionnel	-	-	-	83 000,0	86 400,0	86 400,0	89 900,0		
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	-	-	7 500,0	30 000,0	30 000,0		
Autres	2 316,8	1 466,0	4 325,3	72 338,1	10 597,2	1 197,7	5 937,6		
Total – Transferts	296 503,9	256 023,8	244 535,7	350 701,8	313 217,5	292 439,4	320 344,2		

Quels sont les autres choix en terme de diversification des revenus? Comme nous l'avons rappelé dans notre rapport minoritaire à la suite du dépôt du budget 2018, des alternatives existent et méritent d'être explorées, notamment des mesures d'écofiscalité telles que proposées dans le rapport du Comité de travail sur la fiscalité non résidentielle et le développement économique, déposé en août 2016 (rapport Hubert). Ce rapport encourageait la Ville de Montréal à explorer la possibilité d'instaurer d'une tarification de l'eau et des matières résiduelles, dans une perspective de développement durable, en incitant les citoyens et les entreprises à rationaliser leur utilisation de ces services.

La « taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM », créée par l'administration Plante dans le budget 2019, ne constitue pas, à nos yeux, une mesure d'écofiscalité. D'abord, elle ne vise ni n'entraîne aucun changement de comportement en faveur du transport collectif. Ensuite, elle est payée par tous les contribuables montréalais, peu importe le moyen de transport qu'ils utilisent.

Conclusion

Les signaux d'avertissement lancés à la suite du budget 2018 de l'administration Plante n'ont vraisemblablement pas été entendus par cette dernière. On retrouve dans le budget 2019 et le PTI 2019-2021 les mêmes éléments qui témoignent d'une absence de gestion responsable et rigoureuse :

- une propension à dépenser sans se soucier des conséquences sur l'accroissement de la dette et sur la capacité de payer des générations futures;
- un manque de transparence quant à la taxation : « gel » de taxes qui n'en est pas un, hausse injustifiée de la taxe de l'eau et création d'une nouvelle taxe ARTM sans aucun motif valable;
- des mesures trop timides en développement économique;
- aucune volonté de diversifier les revenus municipaux et diminuer le fardeau de la taxe foncière.

Pour toutes ces raisons, Ensemble Montréal n'aura d'autre choix que de voter contre l'adoption du budget 2019 et du PTI 2019-2021, **à moins que ne soient adoptés les amendements suivants :**

- abolir les hausses de la taxe de l'eau, de la taxe relative à la voirie ainsi que la nouvelle taxe relative à l'ARTM;
- éliminer les dépenses associées à la création du Bureau de la ligne rose (1 M\$) et utiliser cette somme pour la création d'un Bureau de projet du tramway de l'Est;
- dans le PTI 2019-2021, augmenter les montants d'investissements au programme de réfection routière-réseau artériel de 105 M\$, soit 45 M\$ en 2019, 30 M\$ en 2020 et 30 M\$ en 2021, et augmenter les montants d'investissements au programme de réfection du réseau routier local de 45 M\$, soit 5 M\$ en 2019, 20 M\$ en 2020 et 20 M\$ en 2021.

**ANNEXE 2 : RAPPORT MINORITAIRE DE
L'ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS DE BANLIEUE**



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire concernant le document intitulé « Recommandations portant sur l'étude publique des budgets de fonctionnement 2019 et du PTI 2019-2020-2021 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes et de la Société de transport de Montréal », tel que soumis par la Commission d'agglomération sur les finances et l'administration

Nous, soussignés, Georges Bourelle, maire de la Ville de Beaconsfield, et Christina M. Smith, mairesse de la Ville de Westmount, en tant que membres de la Commission sur les finances et l'administration, laquelle représente les villes liées, soumettons un rapport minoritaire formulant nos commentaires et recommandations en réponse aux recommandations de la Commission dans le document intitulé « Recommandations portant sur l'étude publique des budgets de fonctionnement 2019 et du PTI 2019-2020-2021 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes et de la Société de transport de Montréal ».

Georges Bourelle Maire — Ville de Beaconsfield
Vice-président — Commission sur les finances et l'administration

Christina M. Smith Mairesse — Ville de Westmount
Membre — Commission sur les finances et l'administration

Introduction

D'entrée de jeu, l'Association des municipalités de banlieue (AMB) tient à remercier la mairesse de Montréal, Valérie Plante, ainsi que le président du Comité exécutif, Benoit Dorais, d'avoir déposé à la fois le budget et le Programme triennal d'immobilisation (PTI) au début du mois de novembre, ce qui permet à l'ensemble des municipalités des villes liées d'effectuer leur travail en toute connaissance de cause. L'AMB est d'ailleurs favorable à ce que cette pratique s'inscrive dans la continuité au sein de la Ville de Montréal.

L'AMB profite de l'occasion pour déposer un rapport minoritaire en marge de celui déposé par la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration (CFA). Bien que nous soyons globalement en accord avec les recommandations de la CFA, nous souhaitons néanmoins exprimer nos inquiétudes, nos recommandations et nos réflexions, lesquelles sont généralement partagées par l'ensemble des maires et mairesses des villes de banlieue.

Enfin, nous désirons saluer le travail de nos collègues de la CFA pour la rigueur dont ils ont su faire preuve du 12 au 23 novembre dernier, période pendant laquelle près de 40 services et sociétés paramunicipales sont venus nous présenter leurs budgets de fonctionnement et leurs PTI.

Réaction au budget

Les maires et mairesses des villes de banlieue constatent un immense progrès, tant dans le fond que la forme, entre le premier budget déposé par l'administration Plante-Dorais et celui déposé récemment le 8 novembre dernier.

Rappelons que lors du budget 2018, les villes liées avaient écopé de hausses moyennes de contribution de 5,3 % de leurs quotes-parts, soit plus que trois fois le taux d'inflation projeté de 1,7 %. De plus, les élus de l'AMB avaient pris connaissance de ces hausses draconiennes que quelques heures avant le dépôt du budget, une façon de faire inacceptable auprès des partenaires que nous sommes.

Cette année, la hausse moyenne des quotes-parts assumées par les villes liées dans le budget de 2019 est de 2 %, ce qui se rapproche avec le taux d'inflation projeté en 2019 de 1,7% selon le Conference Board du Canada. Il est utile de rappeler que l'AMB avait annoncé publiquement en septembre dernier qu'elle s'attendait à ce que la hausse des quotes-parts des villes liées ne dépasse celle de l'inflation. À cet égard, nous pouvons être satisfaits que Montréal ait su contenir la croissance des quotes-parts des villes liées.

Les derniers mois ont permis de rebâtir le lien de confiance avec notre principal partenaire; les échanges se sont accentués et nous nous sommes entendus en août dernier sur un nouveau *modus operandi* lors de la préparation des futurs budgets d'agglomération.

Le premier geste d'ouverture de l'administration Plante-Dorais a été d'assurer l'organisation de plusieurs rencontres entre les autorités de nos villes et de Montréal afin de partager des informations quant à l'évolution de la préparation budgétaire. L'AMB salue cette transparence des autorités montréalaises et tient à réitérer que cette pratique nécessite d'être pérennisée. Cette façon de faire a facilité le travail de nos villes dans la préparation de nos budgets locaux.

Enfin, cette première étape de partage d'information sera bonifiée au cours des prochains mois, puisqu'un comité bipartite Montréal/AMB participera à élaborer les priorités et les grandes orientations du budget et du PTI 2020.

Recommandations de l'AMB au comité exécutif

R-1 Rattraper le déficit d'entretien des infrastructures de l'eau

La CFA, dans le rapport qu'elle a déposé, recommande de « fournir (...) un plan directeur opérationnel et financier pour corriger le déficit d'entretien du réseau des infrastructures de l'eau le plus rapidement possible ».

Dans la même veine, l'AMB espère une révision de la cadence imposée par le Service de l'eau afin d'assurer le maintien des infrastructures de l'eau. Lors de la présentation du service, l'estimation était qu'un investissement récurrent entre 625 et 800 M\$ soit nécessaire pour rattraper le déficit d'entretien du réseau.

Or, c'est une somme de 1,5 G\$ qui a été inscrit au PTI. L'AMB s'inquiète que le sous-investissement annoncé mette en péril les infrastructures de l'eau.

Dans la mesure où 65 % de notre réseau d'aqueduc de 2300 km sera « en mauvais état ou en très mauvais état » à compter de 2022, les maires et mairesses de banlieue s'attendent à ce qu'un plan de redressement du déficit d'entretien de 3,5 G\$ soit déposé par le comité exécutif au cours du 1^{er} semestre de l'année 2019 et que celui-ci soit présenté aux membres du conseil d'agglomération. Ce plan de redressement devra tenir compte de la capacité de payer de l'agglomération et de la gestion de la dette.

R-2 Révision de la *Politique de gestion de la dette*

La CFA propose de « présenter (...) dans le cadre des consultations prébudgétaires, des scénarios pour contrôler le niveau de la dette et respecter la *Politique de gestion de la dette de la Ville actuelle* ».

L'AMB juge que cette recommandation ne correspond pas à la vive inquiétude des maires et mairesses des villes de banlieue quant à la capacité de la Ville de Montréal d'assurer la capacité de payer ses dettes sans affecter sa cote de crédit auprès des agences de notation.

Il y a lieu de rappeler que la Banque du Canada a annoncé le 24 octobre dernier qu'elle augmentait son taux directeur de 0,25 point de pourcentage pour le porter à

1,75 %. Il s'agit d'une seconde hausse depuis celle d'un quart de point annoncé en juillet dernier.

En tenant compte de cette révision à la hausse du taux directeur, l'AMB se préoccupe des effets néfastes de cette situation, lorsqu'elle est juxtaposée avec la hausse de 9% et que la dette de Montréal sera désormais de 5,9 G\$. Cette dette représente désormais 112 % du budget annuel de la Ville, ce qui nécessite aux autorités d'obtenir une dérogation à sa *Politique de gestion de la dette*.

Le taux de réalisation des projets inscrits au PTI en forte croissance apporte une pression sur le ratio de la limite d'endettement estimé. La nécessité d'accorder une dérogation à la Politique cette année nous porte à croire que cette dérogation deviendra plus une habitude qu'une exception dans un contexte où l'administration respecte assez fidèlement les projets inscrits au PTI.

Ainsi, l'AMB demande que le comité exécutif élabore une stratégie financière et fiscale pour assurer d'ici les trois prochaines années, le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises actuelles de la politique de gestion de la dette. De plus, il y a lieu que le comité exécutif mandate une firme externe afin de réviser la *Politique de la gestion de la dette* actuelle.

R-3 Freiner l'embauche de nouveaux employés

	STRUCTURES AUTORISÉES (a-p)	RÉMUNÉRATION	TOTALE DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE
2014			
Employés	22 426	\$ 1 678 804 200	\$ 2 562 331 200
2018			
Employés	22 384	\$ 1 782 672 400	\$ 2 395 901 000
2019			
Employés	22 917	\$ 1 846 005 900	\$ 2 386 814 062

L'AMB constate que la Ville de Montréal, loin de contenir le nombre de nouveaux employés, connaît une croissance importante au sein de l'administration publique. En 2019, il y aura un total de 22 917 employés, le nombre le plus élevé depuis 2006, ce qui s'explique par une embauche de 552 employés supplémentaires. *Le Plan*

quinquennal de la main-d'œuvre (PQMO), initialement lancé en 2014, avait pour cible l'abolition d'un poste sur deux à la suite des départs et la création d'une centaine de postes par année.

Bien que la Ville réussisse à diminuer les coûts de la rémunération globale, essentiellement en raison de la diminution des coûts liés aux avantages sociaux, elle n'a pas été en mesure de réduire le nombre d'employés. Pire, Montréal continue d'accroître les nouvelles embauches au sein de ses différents services. L'AMB demande au comité exécutif d'établir un Plan pour réduire le nombre d'employés au sein de son administration et de proposer un Plan de redressement à cet égard.

R-4 Réduction du nombre d'employés dont la rémunération est assurée par le PTI

L'AMB fait sienne la recommandation de la CFA de « réduire au minimum le nombre de postes capitalisés et financés par règlement d'emprunt, en privilégiant le paiement au comptant des projets qui comptent de tels postes dans leur planification ». Il s'agit d'ailleurs d'une recommandation récurrente de la CFA qui semble obtenir peu d'échos auprès des décideurs.

Malgré l'intention affichée de l'administration de réduire le nombre d'employés et d'accroître le paiement au comptant, nous constatons que cette volonté n'a pas été mise en application.

Évolution du nombre d'employés rémunérés par le PTI						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre	915	852	831	841	857	1 055

Dans les faits, 1 055 employés seront capitalisés en 2019 alors que ce nombre était à 915 en 2014. Depuis 2016, le nombre d'employés capitalisés est à la hausse.

La *Politique de réduction de la capitalisation de la rémunération* n'a clairement pas donné les fruits escomptés. Nous demandons à ce que le comité exécutif revienne auprès du conseil d'agglomération au cours du 1^{er} semestre de l'année 2019 avec un plan pour réduire ou éliminer le nombre d'employés payés par un règlement d'emprunt.

De plus, nous demandons que le comité exécutif prépare un plan détaillé quant au nombre total d'employés rémunérés par le PTI, leur statut (permanent, temporaire, contractuel, etc.), le service pour lequel ils sont employés, le montant de rémunération payé et comment la rémunération est financée (comptant ou par règlement d'emprunt).

R-5 Demande de révision complète du projet des centres de traitement des matières organiques (CTMO) de l'agglomération de Montréal

La CFA suggère de « fournir un état de situation complet lors de la prochaine étude budgétaire et faire une revue diligente avant de donner les contrats en lien avec les centres de compostage et de biométhanisation ». L'AMB est d'accord avec l'esprit de cette recommandation.

Les maires et mairesses des villes liées s'inquiètent de la tangente prise par les responsables du projet des centres de traitement des matières organiques de l'agglomération de Montréal dont les coûts totaux avoisinent désormais les 589 M\$. Il s'agit d'une augmentation de plus de 70 % par rapport à l'estimé présenté de 344 M\$ en 2017 et plus du double de la somme annoncée en 2013.

Devant l'incapacité de contrôler les coûts et d'obtenir des soumissionnaires à des prix raisonnables, l'AMB demande qu'une revue diligente de l'ensemble du projet soit réalisée rapidement en début d'année 2019 et que celle-ci soit présentée aux membres du conseil d'agglomération avant que quelques contrats que ce soit ne soient soumis pour approbation. Les maires et mairesses des villes liées s'attendent à ce que les coûts du projet reviennent selon les estimations présentées en 2017, soit de l'ordre de 344 M\$.

Dans l'état actuel du projet, les maires et mairesses des villes liées ne pourront appuyer l'octroi de ces contrats lorsqu'ils seront soumis pour l'approbation du conseil d'agglomération.

R-6 Optimisation de la planification du parc immobilier

Lors de la présentation par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), celui-ci a été questionné sur son objectif pour 2019, soit de « *mettre en place*

une planification permettant d'optimiser le parc immobilier et de répondre efficacement aux besoins d'aménagement de nos clients ».

Nous avons questionné les représentants du SGPI si ceux-ci avaient entre leurs mains un logiciel à la fine pointe leur permettant d'atteindre leur objectif ? La réponse a été non.

L'AMB invite le comité exécutif, compte tenu des bénéfices administratifs et des économies d'échelle potentielles, d'accélérer l'échéancier pour l'acquisition et l'implantation d'un logiciel à la fine pointe pour la gestion du parc immobilier.

R-7 Projets absents au PTI

L'AMB tient à souligner sa vive déception du peu de projets porteurs pour les villes de banlieue dans le PTI 2019-2021 et le retrait de certains d'entre eux.

Lien Cavendish : L'AMB se demande comment ce projet peut faire autant de surplace. Il s'agit de la 3^e administration montréalaise qui traite de ce dossier et rien n'a avancé de manière concrète. Les 15 M\$ prévus sont une vive déception. Nous demandons qu'un plan sur la réalisation du projet soit partagé avec l'AMB.

Prolongement du boulevard Rodolphe-Forget : Il s'agit d'un projet priorisé par l'AMB auprès de l'ancienne administration montréalaise et nous constatons que rien n'est prévu au PTI. Nous demandons une mise à jour de ce projet par les autorités montréalaises.

Prolongement du boulevard Jacques-Bizard : L'AMB tient à souligner sa vive déception de voir le projet de prolongement du boulevard Jacques-Bizard retiré du PTI cette année. L'AMB souhaite obtenir des explications de la part de la Ville de Montréal ainsi qu'un plan détaillé pour la réalisation de ce projet.

Déploiement du réseau cyclable : L'AMB aimerait obtenir de l'administration le plan de l'administration au cours des trois prochaines années pour ce qui est du développement du réseau cyclable pan-montréalais. L'information peut être partagée en incluant une carte de l'agglomération illustrant les endroits où des travaux sont requis. L'AMB s'attend à ce qu'une proportion importante des investissements soit prévue sur le territoire des villes liées.

R-8 Attente d'information demandée en CFA

Au cours des travaux de la CFA, diverses informations ont été demandées auprès des services venus devant la commission. À ce jour, l'AMB est en attente de l'information demandée lors des audiences des derniers jours. Nous désirons réitérer que nous souhaitons obtenir les compléments d'information demandés d'ici la pause du temps des Fêtes sur les dossiers suivants :

Service de l'eau : Lors de la visite des représentants du Service de l'eau, il a été demandé de fournir une déclinaison des coûts présentés au tableau 6.2 en annexe 6 du budget 2019 entre ce qui est payé par la quote-part « Service de l'eau » et ce qui est assumé par la quote-part « Alimentation en eau potable ».

Explication de dépenses mixtes : Les dépenses prévues des projets Turcot, du prolongement de la ligne bleue et le corridor du nouveau pont Champlain ont été identifiées comme étant à 50 % d'agglomération. Pour chacun des projets, nous souhaitons obtenir une justification de ce pourcentage et une explication qui amène les autorités à départager les coûts entre l'agglomération et la Ville de Montréal.

Autorité régionale de transport métropolitaine (ARTM) : Une somme de 599 M\$ doit être payée par l'agglomération de Montréal à titre de quote-part pour le financement du transport régional en vertu de la nouvelle gouvernance métropolitaine. Nous voulons obtenir des éclaircissements sur le partage de cette somme au sein de l'ARTM. Par exemple, quelle part de cette somme sera redistribuée aux activités de la STM. Cette somme financera à quelle hauteur les activités des trains de banlieue et les autres activités de l'ARTM.

Conclusion

Les maires et mairesses des villes de banlieue considèrent le budget 2019 comme celui d'une transition vers un processus de collaboration plus soutenue entre les 15 villes de banlieue et la Ville de Montréal.

Nous fondons énormément d'espoir dans le nouveau processus pour l'élaboration du prochain budget et du PTI 2020-2022. Les maires des 15 villes liées, partenaires de la Ville de Montréal au sein de l'agglomération, sont familiers avec l'exercice rigoureux et exigeant de la préparation d'un budget municipal et contribueront à ce titre au cours des prochains mois.

Nous remercions l'administration Plante-Dorais d'avoir limité la hausse des quotes-parts dans les limites du taux d'inflation et d'avoir tenu, cette fois-ci, informées les municipalités des banlieues tout au long de l'année.

Nous sommes conscients des défis posés pour en arriver à un budget équilibré et tenons à saluer le travail réalisé par la direction générale et le service des finances en particulier, ainsi que l'ensemble des services de la Ville dont l'expertise et le professionnalisme ne sont plus à démontrer.

Ce rapport minoritaire, loin d'être une manifestation d'hostilité de la part des villes liées, doit d'être davantage apprécié pour sa complémentarité au rapport déposé par la Commission permanente des finances et de l'administration, lequel nous appuyons pleinement.

Les maires et mairesses des villes de banlieue ont des craintes importantes sur divers enjeux et sur la capacité à long terme de la Ville de Montréal d'être en mesure de contrôler les coûts de système en tenant compte de la capacité de payer des villes liées et de l'ensemble des citoyens de l'agglomération de Montréal.

Nous considérons qu'il y a énormément de points d'interrogation qui se pointent à l'horizon, notamment sur la capacité de Montréal de contrôler la croissance de sa dette, de diminuer le nombre d'embauches, d'éliminer les employés payés par le PTI, d'assurer le maintien des infrastructures de l'eau potable et des eaux usées et enfin, la nécessité de revoir de fond en comble le projet des centres de traitement des matières organiques (CTMO) de l'agglomération de Montréal.